

Assemblée primaire du 16 déc. 2025

mardi 16 décembre 2025 • 19:30 - 20:30 (Europe/Berlin) | Salle de gymnastique de Nax

1 Contrôle des présences et désignation des scrutateurs

Le Président souhaite la bienvenue aux concitoyennes et concitoyens et les remercie pour leur présence nombreuse, attestant de l'intérêt porté aux affaires communales et à leur bonne marche.

Le Conseil municipal est au complet ce soir avec la présence de Mme Emmanuelle Berthod qui siège au sein dudit Conseil depuis la fin du mois de juillet. Elle est en charge du dicastère de la santé, du social, de l'enseignement, de la formation ainsi que du service des eaux usées.

Le Président constate que la convocation satisfait aux exigences de forme, de délai et de contenu prescrites aux articles 9, 10 et 11 de la LCo. En effet, ladite assemblée primaire a été convoquée officiellement le 17 novembre 2025 par affiche apposée au pilier public. Cette convocation a été publiée sur le site internet de la Commune et un envoi a également été distribué à tous les ménages.

Le procès-verbal de l'Assemblée du 23 juin 2025, le budget 2026 de la Municipalité ainsi que le plan financier quadriennal 2025 - 2029 ont été tenus à la disposition des citoyens du 17 novembre au 16 décembre 2025 au bureau communal et publiés sur le site internet communal

Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

Le Président procède à la lecture de l'ordre du jour sans remarque de la part de l'Assemblée :

Ordre du jour

1. Contrôle des présences, désignation des scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 23 juin 2025.
3. Présentation du plan financier quadriennal 2026-2029.
4. Présentation et approbation du budget 2026 de la Municipalité
5. Divers.

Contrôle des présences : 82 personnes dont 78 personnes avec droit de vote.

L'ordre du jour est adopté sans modification.

L'Assemblée accepte la nomination de Mme Nicole Mudry et de M. René Constantin comme scrutateurs.



2 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 23 juin 2025

Le procès-verbal de la dernière Assemblée primaire du 23 juin 2025 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au bureau communal ainsi que sur le site internet de la Commune.

L'Assemblée ne demande pas sa lecture et l'approuve à la majorité des voix (77 oui et 1 abstention)



3 Présentation du plan quadriennal 2026 - 2029

Plan financier

Résultat	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026	Plan financier 2027	Plan financier 2028	Plan financier 2029
----------	----------------	----------------	----------------	------------------------	------------------------	------------------------

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	8'535'194	8'300'446	8'792'192	8'850'000	9'010'000	9'115'000
Total des revenus financiers	10'209'063	10'227'012	10'020'338	9'992'800	10'092'800	10'242'800
Marge d'autofinancement	1'673'869	1'926'566	1'228'146	1'142'800	1'082'800	1'127'800
Amortissements planifiés	1'468'784	1'614'361	1'314'612	1'300'000	1'200'000	1'100'000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	69'714	54'140	35'910	34'310	34'310	34'310
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	60'404	54'140	26'600	25'000	25'000	25'000
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	163'528	234'570	222'030	220'000	110'000	55'000
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	163'400	234'570	192'030	220'000	110'000	55'000
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	295'000	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	3'899	492'635	99'654	28'490	-41'510	48'490

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	4'187'252	2'545'784	1'983'611	1'806'500	1'515'000	1'510'000
Total des recettes	1'088'867	251'600	33'500	-	-	-
Investissements nets	3'098'384	2'294'184	1'950'111	1'806'500	1'515'000	1'510'000

Le plan financier quadriennal est un instrument d'information et de gestion. Il donne une image chiffrée de l'évolution estimée du compte de résultats et des axes prioritaires au niveau des investissements. Comme il s'agit d'une obligation légale, il doit être présenté à l'Assemblée primaire pour information, mais il n'est pas soumis à l'approbation de celle-ci.

Sur la base des comptes 2024 et des budgets 2025 et 2026, le Conseil a évalué le développement prévisible des recettes, des dépenses courantes et des investissements pour une durée de quatre ans avec ses incidences sur l'endettement.

L'estimation des charges et revenus financiers comporte de nombreuses incertitudes en raison de l'impondérabilité des éléments que la Commune ne contrôle pas et qui peuvent avoir des conséquences financières directes.

Par ailleurs, les collectivités locales sont tributaires des décisions et dispositions prises en amont par les autorités fédérales et cantonales avec une tendance marquée au transfert des charges vers les communes.

En conclusion, il convient de prioriser les projets en fonction de ce qui est important au niveau des tâches régaliennes et des services minimaux à assurer.

4 Présentation et approbation du budget 2026

Décisions fiscales 2026

Présentation à l'Assemblée primaire des décisions fiscales 2026 approuvée par le Conseil municipal en date du 11 novembre 2025 (aucune modification par rapport à 2025) :

- Maintien de l'indexation à 148% (minimum 100%, maximum 176%)
- Maintien du coefficient à 1,35 (minimum 1.0, maximum 1.5)
- Montant de l'impôt personnel CHF 15.- (minimum Fr. 0.-, maximum Fr. 24.-)
- Montant de la taxe sur les chiens à CHF 165.- (minimum Fr. 100.-, maximum Fr. 250.-)

Pour les versements anticipés, le Conseil municipal peut décider l'octroi d'un intérêt rémunérateur qui, au maximum, ne dépassera pas celui arrêté par le Conseil d'Etat, en application de l'art. 193 al. 2 LF (2026)

: 0.25 %). Proposition de maintenir la rémunération 2026 à 0% (2025 : 0%) afin de ne pas augmenter la charge financière de la commune.

Présentation du budget 2026

Le Secrétaire communal présente le compte de résultats 2026 :

Compte de résultat	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Charges financières	8'535'194	8'300'446	8'792'192
Revenus financiers	10'209'063	10'227'012	10'020'338
Marge d'autofinancement	1'673'869	1'926'566	1'228'146
- Amortissements planifiés	1'468'784	1'614'361	1'314'612
- Attributions aux fonds et financements spéciaux	69'714	54'140	35'910
+ Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	163'528	234'570	222'030
- Attributions au capital propre	295'000	-	-
Excédent de revenus	3'899	492'635	99'654

Il précise la nature des dépenses communales au moyen d'un billet de CHF 100.-. Ainsi à chaque fois que la commune dépense 100 francs :

- 35.10 francs sont consacrés aux charges de biens et services et autres charges d'exploitation (matériel, coûts d'entretien, prestations de tiers, etc) . (2024 = 35.10)
- 25.60 francs sont consacrés aux charges de personnel de l'administration, des travaux publics, de la crèche-UAPE, de l'office du tourisme, de conciergerie, des honoraires du Conseil et des commissions. (2024 = 22.80)
- 25.20 francs sont consacrés aux charges dites de transferts qui comptabilisent toutes les subventions et contributions versées à des collectivités publiques (canton, communes, associations intercommunales), à des entreprises ou organisations privées (sociétés locales) et aux ménages (aides individuelles, soutiens à la famille). La Municipalité n'a que peu d'emprise sur la progression de ces charges qui sont majoritairement incompressibles. (2024 = 23.50)
- 11.80 francs sont attribués aux amortissements du patrimoine administratifs. (2024 = 12.60)
- Le solde de 2.30 francs se répartit entre les imputations internes, charges financières et attributions aux fonds spéciaux. (2024 = 6.00)

Il précise la nature les recette communales. Ainsi à chaque fois que la commune encaisse 100 francs :

- 53.80 francs proviennent des revenus fiscaux (impôts), soit 52% des revenus totaux, (2024 = 56.10)
- 24.60 francs sont issus des taxes communales sur l'eau potables, les eaux usés et les déchets ainsi que les participations parentales aux frais de la crèche-UAPE, (2024 = 22.80)
- 9.80 francs proviennent des revenus de transferts liés aux subventions et à la péréquation financières, (2024 = 8.70)
- 4.40 francs proviennent des patentes et concessions notamment liées aux redevances hydrauliques et à la vente d'énergie, (2024 = 5.00)
- 4.30 francs proviennent des revenus financiers, (2024 = 4.30)
- Le solde de 3.10 francs se répartit entre les prélèvements aux fonds spéciaux et imputations internes. (2024 = 3.10)

Le Secrétaire communal présente ensuite le compte des investissements 2026 ainsi que le détail des investissements par dicastère :

Compte des investissements	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Total des dépenses	4'187'252	2'545'784	1'983'611
Total des recettes	1'088'867	251'600	33'500
Investissements nets	3'098'384	2'294'184	1'950'111

Financement des investissements	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Report des investissements nets	3'098'384	2'294'184	1'950'111
Marge d'autofinancement	1'673'869	1'926'566	1'228'146
Découvert (-) de financement	- 1'424'516	- 367'618	- 721'965



Investissements 2026

	Dépenses	Recettes	Net
0 Administration générale	225'000	-	225'000
Local des archives (Mase)	125'000		
Système informatique	100'000		
6 Trafic	1'389'611	33'500	1'356'111
Routes cantonales	86'111		
Route communale Les Jausses	140'000		
Route communale Mayens de Vernamiège	770'000		
Route communale Coma	88'500	33'500	
Local Travaux publics La Royère (Nax)	250'000		
Véhicule Travaux publics	55'000		
7 Environnement	249'000	-	249'000
Captations des sources d' eau potable	72'000		
Step de Mase	32'000		
Décharge des Jarnaves	100'000		
Plan d'aménagement du territoire	45'000		
8 Economie publique	120'000	-	120'000
Routes forestières	120'000		
TOTAL INVESTISSEMENTS	1'983'611	33'500	1'950'111

L'Assemblée est invitée à faire part de ses questions :

- Un citoyen souhaite une précision sur le secteur concerné par les travaux de la route des Mayens de Vernamiège. Le conseiller en charge, Jean-Luc Follonier indique qu'il s'agit d'un tronçon de 500m en aval depuis la jonction de la route des Mayens de Vernamiège, de la route d'Ombrein et de la route des Maresses.
- Un citoyen souhaite être informé sur le statut du projet de construction du centre de la voirie à Vernamiège. Le Président indique que le projet a suscité de nombreuses oppositions de résidents du village de Vernamiège. Un projet devant réunir plutôt que de diviser, le Conseil a décidé de

mettre en suspens le projet et de proposer une alternative au dépôt de la Royère à Nax pour des considérations budgétaires.

- Un citoyen souhaite une précision sur le secteur concerné par les travaux de routes forestières. Le conseiller en charge, Jean-Luc Follonier indique que le montant concerne principalement le remplacement des traverses sur la route forestière de l'alpage de la Louère.

Suite à une demande d'un citoyen lors de la dernière Assemblée primaire du 23 juin 2025, le Secrétaire communal présente et commente l'évolution du personnel communal en emploi plein temps (EPT) en 2024, 2025 et prévisions 2026.

Approbation du budget 2026

Le Président conclut en indiquant que le budget 2026 s'inscrit dans un contexte économique à l'avenir incertain, tributaire de la situation géopolitique internationale. Les charges liées aux transferts, sur lesquelles la Commune a peu de marge de manœuvre, représentent un poste important et en constante augmentation. Au reste, il demeure particulièrement difficile de prévoir l'évolution des recettes fiscales, car toutes les incidences des différentes modifications de la loi fiscale ne sont pas encore connues. C'est pourquoi les estimations présentées sont prudentes.

Le budget 2026 de la Commune de Mont-Noble qui prévoit au compte de fonctionnement des charges de CHF 8'792'192.-, des revenus de CHF 10'020'338.-, une marge d'autofinancement de CHF 1'228'146.- et au compte d'investissements des dépenses de CHF 1'983'611.-, des recettes de CHF 33'500.-, une insuffisance de financement de CHF 721'965.- est soumise au vote.

Le budget 2026 est accepté à l'unanimité des voix (78 oui)



5 Divers

Télé Mont-Noble SA

Lors de la dernière Assemblée primaire du 23 juin dernier, un cautionnement avait été approuvé à hauteur maximum de CHF 540'000.- portant sur un prêt NPR de CHF 900'000.- en faveur de Télé Mont-Noble SA. Ce prêt s'inscrivait dans le cadre des travaux de mise en conformité aux nouvelles normes du télésiège de base «La Dzorniva» qui devaient impérativement être achevés fin décembre 2025 sous peine de fermeture du domaine skiable. Finalement le montant effectif a été réduit à CHF 337'500.- suite aux participations des Communes de Grône et de St-Martin au cautionnement.

La parole est passée à M. Jean-Baptiste Bitz, nouveau président du conseil d'administration de Télé Mont-Noble SA., qui informe l'Assemblée de l'état d'avancement des travaux, respectivement de la délivrance de l'autorisation d'exploiter par l'OFT et des réflexions stratégiques en cours.

La parole est passée à l'Assemblée:

- Un citoyen souhaite être informé sur la liaison des 3 réservoirs de Botollioz (Mase), des Maresses (Vernamiège) et de Prarion (Nax). Le projet de plus de 5 millions s'étalant de 2021 à 2024 a été achevé et la liaison est opérationnelle depuis 2025. A terme il est envisagé un projet de micro-turbinage en collaboration avec les communes de St-Martin et de Sion afin de valoriser au mieux les ressources en eau.
- Un citoyen ayant un terrain en zone réservée depuis 2018 demande l'état de situation actuelle. Le Président lui répond que lorsqu'une Commune a épuisé ses compétences en matière de zones réservées (art. 19 LcAT), elle peut adresser une requête formelle au Conseil d'Etat (CE) afin qu'il mobilise sa compétence subsidiaire pour édicter des zones réservées cantonales (ZRC) pour garantir la conformité aux articles 8a et 15 LAT (art. 21 al. 3 LcAT). La durée maximale des zones réservées cantonales est fixée à 5 ans. A noter que sur la base de la jurisprudence actuelle du Tribunal cantonal (RVJ/ZWR 2023, p. 3) et du Tribunal fédéral (ATF 1C_510/2009 du 14.07.2010), les zones réservées peuvent être édictées pour une durée totale de 10 ans sans être considérées comme une restriction grave du droit de propriété. En l'état actuelle, la date limite serait donc 2028.
- Une citoyenne remercie la Commune pour la remise des mérites sportif, culturel et social cependant la cérémonie n'a pas été optimale en raison qu'elle s'est déroulée en même temps que le marché de

Noël à Mase. Le Conseil municipal prend note et tâchera de proposer une cérémonie uniquement dédiée à cette remise des mérites à l'avenir.

- Une citoyenne demande les résultats de l'étude en collaboration avec ProSenectute sur les seniors de notre Commune. La Conseillère municipale en charge, Elodie Vuichoud indique que l'analyse des entretiens et des questionnaires est en cours et qu'une séance d'information à la population sera prévue.
- Un citoyen s'inquiète que l'indicateur de la dette par habitant est passé d'endettement important selon budget 2025 à endettement très important selon budget 2026. Après un cycle d'investissement effectivement important pour notre commune (centre scolaire, réseau d'eau potable) financé essentiellement par l'emprunt, la volonté du Conseil municipal est de consolider les finances et de prioriser les tâches régaliennes.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne rendez-vous à l'Assemblée en juin pour la présentation des comptes 2025 et remercie les personnes présentes pour leur participation.

L'Assemblée primaire se termine ainsi à 20h30. Les citoyennes et citoyens sont invitées à partager le verre de l'amitié.

Marc-Antoine Micheloud

Président

Patrick Bruttin

Secrétaire communal